



# Manuel de camp

Guide pour la préparation des camps au sein de l'ASFr (version 2023)



## Impressum

Brochure	Manuel de camp : Guide pour la préparation des camps au sein de l'ASFr
Collaborateur·rice·s	Louise Reymond / Lionne investie, Claire Reymond / Panthère réfléchie, Lionel Schouwey / Iguane rêveur, Sylvain Rolle / Lémurien charmeur
Révisions 2023	Pauline Darbellay / Alpaga, Pauline Gambini / Loutre, Martin Widmer / Gerbille, Sylvain Rolle / Lémurien, Antoine Biland / Chouette
Photo	mova / Florian Koller / Sirius
Traduction	Pas encore disponible
Date d'édition	2023
Copyright	Association des Scouts Fribourgeois Chalet scout de Sonnenwyl 1724 Oberried

# Table des matières

<b>1. Exigences</b> .....	<b>4</b>
1.1 Camps avec ou sans J+S .....	4
1.2 Prescriptions du MSdS et de l'ASFr .....	4
1.3 Prescriptions J+S.....	6
1.4 Camps à l'étranger.....	7
<b>2. Vue d'ensemble des démarches administratives</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Dossier de camp</b> .....	<b>9</b>
3.1 Vue d'ensemble du dossier de camp .....	9
3.2 Annonce.....	9
3.3 Objectifs et thème .....	10
3.4 Picasso .....	11
3.5 Descriptif d'activité .....	12
3.6 Annexes.....	12
3.7 Autorisations .....	12
3.8 Clôture de camp.....	13
3.9 Archivage du dossier de camp .....	13
<b>4. Activités</b> .....	<b>14</b>
4.1 Généralités .....	14
4.2 Activités J+S .....	14
<b>5. Sécurité</b> .....	<b>16</b>
5.1 Généralités sur les concepts de sécurité.....	16
5.2 Concept de sécurité global du camp .....	16
5.3 Concept de sécurité pour les activités à caractère dangereux.....	16
5.4 Vue d'ensemble des prescriptions de sécurité pour les différents types d'activités à caractère dangereux .....	17
5.5 Autres activités possibles sans module de sécurité.....	19
5.6 Modules de sécurité .....	20
5.7 Activités interdites dans le Sc/T et chez J+S.....	20
5.8 Cellule de crise .....	21
5.9 Numéros d'urgence et AMECU .....	21
<b>6. Lieu de camp</b> .....	<b>22</b>
6.1 Où trouver un lieu de camp .....	22
6.2 Conseils .....	24
<b>7. La BDNS</b> .....	<b>26</b>
7.1 Nomenclature.....	26
7.2 Tâches du/de la coach .....	26
7.3 Tâches du/de la responsable de camp.....	27
7.4 Tutoriels .....	27
<b>8. Derniers préparatifs avant le camp</b> .....	<b>27</b>
8.1 Formulaire d'inscription au camp.....	28
8.2 Séance d'information .....	29
8.3 Circulaire de camp .....	30
<b>9. Recommandations finales</b> .....	<b>32</b>
<b>10. Sources</b> .....	<b>33</b>
<b>11. Glossaire</b> .....	<b>34</b>

# 1. Exigences

## 1.1 Camps avec ou sans J+S

De manière générale, tous les camps / weekends organisés par les groupes sont réalisés dans le cadre de Jeunesse et Sport (J+S) et de l'Association des Scouts Fribourgeois (ASFr) et doivent respecter les exigences de ces deux entités. Le·la coach est la personne de contact entre le·la responsable de camp et ces deux organisations.

Les camps qui sont annoncés à J+S doivent respecter toutes les prescriptions de la branche Sport de camp/Trekking (Sc/T) de Jeunesse+Sport (J+S), du Mouvement Scout de Suisse (MSdS) et de l'Association des Scouts Fribourgeois (ASFr). Les camps sans J+S doivent respecter les prescriptions de sécurité de J+S (cf. chapitre 5. Sécurité) ainsi que toutes les prescriptions du MSdS et de l'ASFr.

## 1.2 Prescriptions du MSdS et de l'ASFr

### *Annonce du camp*

Tous les camps et weekends d'un groupe doivent être annoncés par le·la responsable de groupe (RG) au·à la coach au début de l'année scout (ou dès que les dates sont disponibles).

Par la suite, les responsables de camp engagent la procédure administrative d'autorisation du camp en envoyant le formulaire d'annonce de camp ainsi que le dossier de camp complet à son·sa coach au minimum 6 semaines avant le début du camp (cf. chapitre 2. Vue d'ensemble des démarches administratives).

Le formulaire d'annonce dûment contrôlé et signé par toutes les parties est ensuite envoyé par le·la coach à la cellule de crise.

### *MiData*

Tous les camps doivent être annoncés dans MiData. Pour plus d'informations sur la procédure, veuillez consulter la Sardine disponible sur le site du MSdS.

### *Maîtrise de camp*

Le·la responsable de camp doit être âgé de 18 ans et avoir suivi avec succès le cours responsable d'unité (RU). Le nombre de responsables ainsi que le nombre de responsables adjoints engagés pour le camp doit être suffisant au regard du nombre d'enfant, de leur âge et des activités prévues. Le niveau de formation des responsables doit être suffisant pour la bonne conduite des activités.

Dans le cas d'un camp mixte (garçons et filles), la maîtrise doit se composer d'hommes et de femmes.

Dans le cas d'un camp Scouts Malgré Tout (SMT), le·la responsable de camp doit être âgé·e de 20 ans au moins.

### *Dossier de camp*

Le dossier de camp comprend les éléments suivants et est envoyé pour correction au/à la coach 6 semaines avant le début du camp :

1. Annonce de camp
2. Sommaire des objectifs
3. Résumé du thème
4. Picasso
5. Descriptif détaillé de chaque activité
6. Annexes (profils de marche, concepts de sécurité, etc.)

(Cf. chapitre 3. Dossier de camp)

### *Objectifs, relations, thème*

Les camps de l'ASFr ont une visée pédagogique et sont pour cela basés sur des objectifs généraux et spécifiques. Chaque objectif spécifique formulé est mis en œuvre dans une activité au moins (cf. chapitre 3.3 Objectifs et thème).

Le camp est articulé autour d'un thème cohérent et adapté à la branche. Ce dernier peut être articulé autour d'un fil rouge ou sous forme de thème d'ambiance.

Chaque activité du camp est basée une des 5 relations. Des éléments des 7 méthodes sont également présents dans les activités (cf. Profil du Scoutisme)

Les relations, les objectifs et le thème doivent être intégrés au camp de manière équilibrée et dans une vision pédagogique conforme au profil du scoutisme.

### *Exigences spécifiques aux différentes branches*

Le lieu de camp ainsi que le type de camp (camp en cabane, sous tente ou itinérant) doit être adapté à la saison ainsi qu'aux capacités et à l'âge des participant·e·s.

- La branche castor n'organise pas de camp.
- Pendant un camp louveteaux, aucune activité ne peut avoir lieu en l'absence d'un·e responsable.
- La maîtrise d'un camp éclais ou pico's devra toujours avoir connaissance du lieu où séjourne la patrouille.
- Il est recommandé que les pico's prennent part à l'organisation d'une partie de leurs activités.
- Dans le cas d'un camp interbranche, le programme doit être dans sa plus grande partie propre à chaque branche.

### *Sécurité*

Les prescriptions de sécurité contenues dans la brochure base Sport de camp/Trekking, dans l'aide-mémoire « Prévention des accidents » de J+S ainsi que dans la brochure « La sécurité - assumer des responsabilités » doivent être respectées pour la réalisation de tous les camps (cf. chapitre 5. Sécurité).

## 1.3 Prescriptions J+S

### *Nombre de jours*

Un camp J+S doit faire une durée minimum de 4 jours. Il peut durer 3 jours si un autre camp de 4 jours ou plus est contenu dans la même offre (cf. chapitre 7. La BDNS).

### *Maîtrise de camp*

Selon J+S, chaque camp doit être encadré au minimum par un·e responsable avec le module Chef de camp valide et un·e responsable avec la formation moniteur·rice Sc/T. Ces deux responsables peuvent encadrer au maximum 36 participant·e·s. Pour chaque tranche de 12 participant·e·s supplémentaire, un·e responsable supplémentaire moniteur·rice Sc/T doit être présent·e.

Cependant, pour des raisons de sécurité, l'ASFr exige que les camps comprenant 12 à 24 participant·e·s soient encadrés au minimum par un·e responsable avec le module Chef de camp valide et un·e responsable avec la formation moniteur·rice Sc/T. Pour chaque tranche de 12 participant·e·s supplémentaire, un·e responsable supplémentaire moniteur·rice Sc/T doit être présent·e, comme le veulent les directives de J+S. Dans certains cas, le·la coach peut autoriser un camp respectant uniquement les directives J+S.

Nombre de participant·e·s	Moniteur·ice·s formé·e·s nécessaires selon l'ASFr
12-24	2
25-36	3
37-48	4
120	10

Nombre de participant·e·s	Moniteur·ice·s formé·e·s nécessaires selon les directives J+S
12-36	2
37-48	3
49-60	4
120	9

### *Tranches d'âge*

3 tranches d'âge sont possibles lors de la réalisation de camps J+S :

- Enfants : 5-10 ans
- Jeunes : 10-20 ans
- Enfants et Jeunes (mixte) : 5-20 ans

Lors d'un camp Jeunes ou Enfants, sont comptés comme moniteur·rice·s dans le décompte final de la BDNS, les personnes qui sont formé·e·s dans la branche correspondante.

Lors d'un camp mixte, les responsables formés jeunes et enfants sont tous comptés dans le décompte final de la BDNS. Pour qu'un camp soit qualifié de mixte, la maîtrise doit au moins comprendre un·e responsable reconnu·e Enfants et un·e responsable ayant une formation Jeunes. Les activités d'un camp mixte sont réalisées en majorité dans la tranche d'âge de chaque participant·e (enfant ou jeune).

*Participant·e·s*

Tout camp doit comprendre au moins 12 participant·e·s en âge de participer à un camp J+S, c'est-à-dire qu'ils·elles entrent dans la tranche d'âge choisie pour le camp (enfants, jeunes, enfants et jeunes).

*Jour de camp J+S*

Pour chaque jour de camp, les activités J+S (cf. chapitre 4. Activités) sont réparties sur au moins deux périodes de la journée (matin et après-midi, après-midi et soir ou matin et soir). Comme activités J+S sont compris les Sports de Camp (SC) et les Activités de Camp (AC).

Elles durent en tout au moins 4h, dont au moins 2h de sport.

Chaque période d'activité J+S dure au minimum 30 minutes.

*Règle des jours de voyage*

Il est possible d'utiliser la règle des jours de voyage pendant un camp J+S : le premier et le dernier jour de camp sont fractionnés comme les deux parties d'un jour complet. Les activités J+S sont alors réparties entre ces deux jours comme si ce n'en était qu'un. En conséquence, les subsides ne sont versés que pour une seule journée au lieu de deux. Les jours de voyage doivent être annoncés lorsque le coach fait l'ouverture des camps.

Exemple d'un camp utilisant la règle des jours de voyage :

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
Matin		1h AC	2h SC	2h SC
Après-midi	2h AC	2h30 SC		
Soir		30min AC	2h SC	

*Règle du jour sans activité J+S*

Chaque camp J+S a droit à un jour sans activités J+S. Cette journée ne rapporte aucun subside au groupe. Les prescriptions de sécurité de J+S sont toujours applicables à ce moment-là.

## 1.4 Camps à l'étranger

Lorsqu'un groupe veut organiser un camp à l'étranger, les mêmes dispositions s'appliquent à quelques exceptions près. Pour plus d'informations, consulter la Sardine sur le site du MSdS ou contacter directement le MSdS ([camps@msds.ch](mailto:camps@msds.ch)).

## 2. Vue d'ensemble des démarches administratives

RG = responsable de groupe / Resp. de camp = responsable de camp

Quand ?	Qui ?	Quoi ?
En début d'année scoute	RG	Annonce de tous les camps prévus par le groupe au·à la coach.
	Coach	Ouverture de l'offre sur la BDNS (camp J+S)
Avant la préparation du camp	Resp. de camp	Transmission des objectifs généraux et spécifiques du camp au·à la coach
- 8 sem.	Resp. de camp	Remise de l'annonce de camp et du dossier de camp complet par le-la responsable de camp au·à la RG pour relecture et corrections.
- 6 sem.	Resp. de camp	Remise de l'annonce de camp du dossier de camp complet au· à la coach pour relecture et corrections.
	Coach	Transmission de l'annonce du camp à la cellule de crise.
	Resp. de camp	Annonce du camp sur MiData. Commande de matériel J+S et de cartes topographiques sur la BDNS
- 1 sem.	Coach	Dernier délai pour la remise de l'autorisation de camp au·à la responsable de camp.
	Resp. de camp	Saisie des participant·e·s sur la BDNS et inscription de ceux·celles-ci à la Rega sur la BDNS (camp J+S).
+ 1 sem.	Resp. de camp	Contrôle des présences sur la BDNS (camp J+S).
	Coach	Clôture du contrôle des présences et clôture de l'offre s'il n'y a pas d'autres camps dans l'offre (camp J+S).
+ 2 sem.	Resp. de camp	Remise de la clôture de camp complétée au·à la coach.



## 3. Dossier de camp

### 3.1 Vue d'ensemble du dossier de camp

Le dossier de camp envoyé au coach 6 semaines avant le camp doit contenir les éléments suivants :

1. Annonce de camp
2. Sommaire des objectifs
3. Résumé du thème
4. Picasso
5. Descriptif détaillé de chaque activité
6. Annexes (profils de marche, concepts de sécurité, etc.)

Le dossier de camp est par la suite complété par les éléments suivants :

7. Autorisation de camp
8. Clôture du camp

[My-scout-camp](https://my-scout-camp.ch) est un outil de création et planification des camps. Les documents 2 à 6 peuvent être générés et exportés directement depuis [my-scout-camp.ch](https://my-scout-camp.ch) et ajoutés au dossier de camp.

### 3.2 Annonce

Le formulaire d'annonce de l'ASFr contient 4 pages. Ce formulaire doit être rempli dans sa majeure partie par le-la responsable de camp. Il est cependant conseillé de remplir la partie du concept de sécurité du camp avec toute la maîtrise afin de mettre en commun les idées de chacun·e.

Il est particulièrement important que la signature de chaque partie figure sur l'annonce de camp (RG, coach, responsable de camp).

### 3.3 Objectifs et thème

Page 1



ASFr / Edit. 2017

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Références des activités*
Améliorer la cohésion entre les unités	Coopérer avec des personnes d'une autre unité pour remporter un jeu	5. SC / 8. AC / 9. SC / 11. SC
	Transmettre un savoir à quelqu'un d'une autre unité	1. AC / 6. AC
	Collaborer à la création d'une unité d'équipe inter-unité	2. SC
Étoffer ses connaissances en pionnerisme	Réaliser le nœud carré et le nœud plat (Louveteaux); le nœud de brelage et nœud de tendeur (Eclais)	1. AC / 4. AC
	Allumer et entretenir un feu	3. AA
	Construire une gotthard (Louveteaux); une boule de berlin (Eclais)	4. AC

\*Indiquer toutes les activités touchées par l'objectif dans cette case en mentionnant le titre et la date / le numéro de référence de chaque activité.

Page 2



ASFr / Edit. 2017

Thème dans les grandes lignes	Événements	Description	Références activités*
"Les pirates"  Le pirate Rackham le Rouge vient demander l'aide des scouts car il a découvert une carte qui mène à un fabuleux trésor. Avec l'aide des scouts, il compte bien empocher le butin et partager la récompense.	Introduction	Rackham le Rouge défie les scouts pour voir s'ils sont dignes de sa quête	2. SC
	Péripéties	Les scouts reconstituent la carte au trésor	3. AA
		Rackham le rouge apprend aux scouts à manier l'épée et le code de la piraterie	5. SC
		La carte se fait voler pendant la nuit, les scouts doivent la récupérer	7. AA
	Conclusion	Les scouts trouvent le trésor grâce à la carte	9. SC

Rituels et traditions*	Autres activités*
Veillée (12. AA)	Sortie piscine (14. AA)
Promesse Eclais (13. AA)	Disco (15. AA)

\* Indiquer toutes les activités concernées en mentionnant le titre et la date / le numéro de référence de chaque activité.

\*\* Toutes les activités du camp figurent soit dans les objectifs, soit dans le thème, soit dans les rituels et traditions, soit dans autres activités.

## Résumé

- Toutes les activités dans lesquelles sont mises en œuvre des objectifs sont indiquées dans le tableau des objectifs.
- Au minimum 80% des activités doivent être basées sur les objectifs spécifiques.
- Chaque objectif spécifique est travaillé au minimum 2 à 3 fois durant le camp.
- Toutes les activités qui font avancer le thème sont indiquées dans le tableau du thème.
- Toutes les autres activités du camp sont à indiquer dans le tableau « Autres activités ».

Pour plus d'explications sur la formulation d'objectifs et l'importance du thème, consulter l'aide-mémoire Objectif-Thème de l'ASFr.

## 3.4 Picasso

Le picasso est la grille horaire de l'ensemble des activités du camp. Sur ce dernier doivent figurer les informations suivantes :

- Dates et heures des activités
- Nom et numéro des activités
- Type d'activité : sport de camp (SC), activité de camp (AC), activité des associations (AA)
- Relations (le plus souvent indiqué avec un code couleur)
- Temps des repas, temps libres, temps d'hygiène, déplacements (en gris)

### Exemple

		A la personnalité	Au corps	A l'environnement	Aux autres	Au spirituel				
		lun. 4 juillet		mar. 5 juillet		mer. 6 juillet		jeu. 7 juillet	ven. 8 juillet	
08h				Déjeuner		Déjeuner + préparation		4.1 - Sport matinal	Déjeuner	
09h			2.1 - Landart	2.2 - Prépa promesse				Déjeuner	5.1 - Les animaux du monde	
10h	Arrivée participant.e.s						4.2 - Badges			
11h	1.1 - Intro et pacte de camp		2.3 - Destination Paris		3.1 - Marche			4.3 - Temps libre	5.2 - Brico de camp	5.3 - Rangements
12h	1.2 - Intro au thème								5.4 - Bilan	
13h	Repas					Pic-nic		Repas	Arrivée parents	
14h				2.4 - Badges		3.2 - Piscine (et douches)			Grillades viennoises avec parents	
15h	1.3 - Course d'orientation			2.5 - Temps libre		3.3 - Marche retour		4.4 - Chasse au trésor	5.5 - Tournoi sportif avec les parents	
16h	Goûter					Goûter		Goûter	Départ participant.e.s	
17h			2.6 - Arrivée à la Tour Eiffel			3.4 - Temps libre dirigé	3.5 - Prépa promesse	4.5 - Sport danois		
18h	1.4 - A la recherche de la meuh meuh		2.7 - Prépa marche - postes en étoile			3.6 - Jeux de société				
19h								Souper		
20h	Souper							Prépa boom		
21h	1.5 - Jeu de nuit		2.8 - DER			3.7 - Veillé/ Promesse		4.6 - Boom		
22h										

### 3.5 Descriptif d'activité

Chaque activité mentionnée dans le picasso en dehors des temps prévus pour les repas, l'hygiène, les déplacements et les temps libres, doit être décrite de manière détaillée dans un descriptif d'activité.

Le descriptif d'activité doit contenir les éléments suivants :

- Nom du/de la responsable de l'activité
- Lieu, date et horaire de l'activité
- Relation travaillée
- Objectif(s) travaillé(s)
- Description détaillée du déroulement et du contenu de l'activité
- Liste du matériel nécessaire pour la réalisation de l'activité

Il est particulièrement important de décrire avec le plus de détails le déroulement et le contenu de l'activité afin que le/la coach puisse évaluer si oui ou non l'activité remplit les exigences de J+S, du MSdS et de l'ASFr.

Il est courant que chaque activité soit détaillée sur au moins une demi-page A4 dans le dossier de camp final.

### 3.6 Annexes

Dans les annexes du dossier de camp doivent figurer les différents profils de marche, tracé, concept de sécurité, documents spécifiques à certaines activités, etc. (cf. chapitre 5. Sécurité)

### 3.7 Autorisations

L'autorisation du/de la coach doit se trouver dans le dossier de camp. Celle-ci est obligatoire et elle est transmise par le/la coach au/à la responsable de camp au plus tard une semaine avant le camp.

L'autorisation de camp peut avoir 3 formes: l'autorisation du camp est accordée lorsque le/la coach signe l'annonce de camp.

1. Camp autorisé : le camp est autorisé tel qu'il a été présenté au/à la coach.
2. Camp autorisé sous réserve : le camp est autorisé à condition que certaines modifications soient effectuées par la maîtrise de camp. Les modifications à apporter sont mentionnées sur l'autorisation.
3. Camp refusé : le camp est refusé et ne peut pas avoir lieu sous l'insigne de l'ASFr / J+S.
  - a. Lorsqu'un camp est refusé, il est recommandé qu'il soit annulé complètement.
  - b. Si la maîtrise de camp souhaite tout de même faire le camp, elle doit informer les parents de tous les participant-e-s qu'il ne sera pas désigné comme un camp scout en tant que tel car il a été refusé dans sa forme finale par J+S et l'ASFr.
  - c. La maîtrise doit communiquer au/à la coach si le camp a tout de même lieu.
  - d. Toute la responsabilité du camp repose sur le/la responsable du camp (pour plus de réflexions sur la responsabilité juridique, consulter la brochure sécurité du Cudesch ainsi que la brochure base Sc/T).

- e. Lors d'un camp non J+S, le camp est retiré de la BDNS et les subsides ne sont pas versés.

Dans la pratique, il est habituel que le·la coach demande des corrections au programme de camp avant de rendre son autorisation afin que le camp soit autorisé sans modifications à apporter.

### 3.8 Clôture de camp

A la fin du camp, le·la responsable de camp remplit le document ASFr « Clôture de camp » et le transmet au·à la coach. Ce document doit ensuite figurer dans le dossier de camp avant l'archivage.

### 3.9 Archivage du dossier de camp

Le dossier de camp complet doit être transmis au·à la coach. Il est recommandé à toutes les parties (groupe et coach) de garder une archive du dossier de camp pendant au moins 5 ans.

Dans le cas de camps J+S, le·la coach a l'obligation de garder une copie du dossier de camp pendant 5 ans.

## 4. Activités

### 4.1 Généralités

Toute activité est basée sur le développement personnel dans une des 5 relations par le biais des différentes méthodes du scoutisme (cf. Profil du scoutisme). Les relations doivent être explicitement mentionnées dans les descriptifs d'activité et le picasso ; ce n'est pas le cas pour les méthodes. C'est à la maîtrise de camp et au·à la coach d'évaluer si le programme de camp propose une diversification suffisante des méthodes dans les différentes activités.

La plupart du temps, les activités mettent en œuvre un à trois objectifs spécifiques du camp. Toutes les activités ne sont pas obligatoirement touchées par un objectif spécifique, mais tous les objectifs spécifiques formulés pour le camp doivent être mis en œuvre dans au moins trois activités (deux pour les camps de courte durée).

L'activité dans son ensemble doit être adaptée aux capacités (compréhension, aptitude physique, etc.) des participant·e·s qui la réaliseront.

### 4.2 Activités J+S

#### *Types d'activités*

Les activités J+S sont divisées en 3 types :

- Sport de camp (SC)
- Activité de camp (AC)
- Activité des associations (AA)

#### *Sport de camp (SC)*

##### Types de SC

Sont compris comme SC les types d'activité suivants (pour plus de détails sur ces types, consulter la Brochure Base Sc/T):

- Activités itinérantes (randonnées, tours à raquettes, tours à vélo, activités relevant d'un domaine de sécurité)
- Sports (jeux de balle et de ballons, sport à la mode, autres sports)
- Jeux (tournois de jeu ou de sport, jeux d'extérieur, fêtes de jeux, jeux libres, jeux de groupe, jeux de lutte)

L'ASFr demande de décrire les SC en 3 parties, à l'exception des activités itinérantes (cf. chapitre 5. Sécurité) :

1. La mise en train : son rôle est d'échauffer les participant·e·s.
2. La partie principale : c'est à ce moment-là que se déroule l'activité sportive principale.
3. Le retour au calme : souvent une activité de relaxation ou un petit jeu qui permet de baisser l'excitation du groupe.

#### Sorties aquatiques

Les sorties à la piscine / au lac / à une rivière ne constituent pas en tant que telles des activités sportives. Dans la sortie, des activités de sport supplémentaires doivent être prévues selon les critères ci-dessus si la maîtrise de camp veut que des heures d'activité J+S soient prises en compte. Ces SC prévus lors de sortie en piscine / lac / rivière peuvent se passer dans l'eau et au bord de l'eau (cf. chapitre 5. Sécurité).

### *Activité de camp (AC)*

Le but d'une AC est de transmettre de nouvelles connaissances dans le domaine Sport de camp/Trekking de manière ludique et active aux participant·e·s.

Contrairement à un sport de camp, une activité de camp n'a pas besoin d'être décrite en 3 parties.

Liste des domaines possibles des AC (pour plus de détails, consulter la Brochure Base Sc/T) :

- Techniques de plein air
- Sécurité
- Nature et environnement
- Technique de pionnier
- Campement / Logement sous toit / Environs
- Prévention et intégration

### *Activités des associations (AA)*

Les AA regroupent toutes les activités scouts dans le programme de camp qui ne sont ni un sport de camp, ni une activité de camp.

Les AA sont appelées ainsi car elles désignent les activités des associations de jeunesse qui ne sont pas en rapport avec J+S. Dans le cas du scoutisme, cela peut comprendre les activités de rituels et traditions (veillées, promesse, totémisation, etc.).

## 5. Sécurité

### 5.1 Généralités sur les concepts de sécurité

Le concept de sécurité repose sur l'évaluation, l'anticipation et la prévention des dangers. Il définit, d'une part, des mesures pour éviter les accidents et, d'autre part, la manière de procéder en cas d'urgence.

Un concept de sécurité global doit répondre à 3 questions :

1. Lors de mon camp, quelles sont les activités qui sont soumises à des exigences plus élevées en matière de sécurité ?
2. Quelles mesures est-ce que je peux prendre pour réduire les risques liés aux dangers connus?
3. Comment est-ce que je peux me préparer aux éventuelles situations d'urgence?

### 5.2 Concept de sécurité global du camp

Le concept de sécurité global du camp doit être lu et accepté par l'ensemble de la maîtrise. Les différents points à remplir se trouvent dans les 2 dernières pages de l'annonce de camp de l'ASFr.

Le concept de sécurité pour un camp contient les 3 éléments suivants :

1. Mesures de sécurité générales
2. Préparation à une réaction en cas d'urgence
3. Liste des activités à caractère dangereux du camp

### 5.3 Concept de sécurité pour les activités à caractère dangereux

Lors d'un camp, il est possible que vous planifiez des activités à caractère dangereux. Ces activités demandent une préparation particulière et doivent obligatoirement être accompagnées par un concept de sécurité dans le dossier de camp.

Chaque activité à caractère dangereux demande un concept de sécurité spécifique. On peut cependant définir une ligne générale avec des points qui devraient se retrouver dans tous les concepts de sécurité des activités à caractère dangereux :

- Responsabilités au sein de la maîtrise lors de l'activité (compétences, rôles, etc.)
- Variantes de remplacement et critères d'annulation
- Règles de comportement liées à la sécurité du groupe
- Liste de l'équipement adéquat pour la maîtrise et les participant-e-s
- Mesures de sécurité spécifiques au type d'activité (voir ci-dessous)
- Préparation aux situations d'urgence

Un canevas de concept de sécurité spécifique peut être téléchargés sur le site de l'ASFr.



## 5.4 Vue d'ensemble des prescriptions de sécurité pour les différents types d'activités à caractère dangereux

Chaque type d'activité a des exigences particulières et demande que le concept de sécurité soit adapté. Ci-dessous un résumé des différents types d'activités à caractère dangereux et des mesures à prendre. Pour plus de détails, consulter la brochure sécurité du Cudesch.

Type d'activité	Exigences	Spécificités du concept de sécurité
Randonnées (excepté activités du module de sécurité Montagne et Neige)	<p>Toutes les randonnées doivent être présentées dans le dossier de camp à l'aide des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Profil de marche</li> <li>- Extrait de carte avec le tracé</li> </ul> <p>Randonnées en hiver et sur la neige :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jamais au-dessus de 30° (25° en cas de neige mouillée)</li> <li>- Uniquement en cas de danger d'avalanche faible ou limité (degré 1 ou 2)</li> <li>- Au-dessous de 1800 mètres</li> <li>- Planification 3x3</li> <li>- Comportement défensif</li> </ul> <p>Randonnées faciles en raquette :</p> <p>Il est recommandé d'avoir un module de sécurité neige dans la maîtrise ou être au bénéfice d'une expérience de la randonnée à raquettes avec des groupes.</p>	<p>Spécificités du tracé : les responsables de l'activité ont-elles-ils fait une reconnaissance de la marche ? Quels sont les points de sortie / points de non-retour ?</p> <p>Accompagnement du groupe : est-ce que le groupe évolue seul (patrouille) ou avec des responsables ? Comment les responsables se répartissent le groupe lors de la marche ?</p> <p>Règles de comportement sur les chemins et routes : Lors de passages étroits, comment se comporte le groupe ? Et lors de passages sur une grande route ?</p>
Activités aquatiques (excepté activités du module de sécurité Eau)	<p>Activités en eaux non surveillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une personne avec le brevet SSS Plus Pool (avec module SSS <i>lac</i> ou <i>rivière</i> lors de baignade en eaux libres) pour chaque tranche de 12 participant·e·s</li> <li>- Une personne par camp avec la reconnaissance de base BLS/AED</li> </ul> <p>Activités en eaux surveillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un brevet SSS Plus Pool recommandé par camp</li> <li>- Un·e moniteur·rice par tranche de 12 participant·e·s lors de l'activité</li> </ul>	<p>Règles de comportement à adopter dans l'eau (ne pas se pousser dans l'eau, couler quelqu'un, etc.)</p> <p>Maximes de la baignade de la SSS</p> <p>Limites adaptées aux capacités des enfants et jeunes (taille des bassins, plongeur, etc.)</p> <p>Définition des heures et points de rencontre</p> <p>Personne ne se baigne seul, les participant·e·s se déplacent toujours en groupe</p>

<p>Activités de corde exigeantes (tyroliennes, ponts de corde, rappel, etc.)</p>	<p>Présence obligatoire d'une personne disposant d'une grande expérience avec l'activité en question.</p> <p>Avant l'utilisation de l'installation, elle doit être testée par un-e responsable et la sécurité doit être vérifiée.</p> <p>Délimitation : les petites activités de corde telles que les ponts de corde montés juste au-dessus du sol ne nécessitent normalement pas de concept de sécurité spécifique.</p>	<p>Redondance (double assurance) : l'ensemble des éléments d'assurance comme les cordes porteuses ou les freins doivent être doublés (redondants). Si le premier assurance cède, le second fera effet.</p> <p>Principe des 4 yeux : chaque manipulation décisive pour la sécurité doit être vérifiée par une seconde personne.</p> <p>Faire part des risques : les participant-e-s doivent être conscient des dangers. Ils doivent être protégés de leur surestime d'eux-mêmes et de leur imprudence.</p> <p>Liberté de participer : Personne ne doit être contraint à participer à une activité contre sa volonté.</p> <p>Règle du « Stop » : les participant-e-s et les membres de la maîtrise peuvent à tout moment crier « Stop » en cas de danger ou de manipulation incertaine. L'activité prend fin immédiatement, chacun garde sa position et une solution est recherchée.</p>
<p>Grandes constructions de pionnier (tour de camp, sarasine, etc.)</p>	<p>En règle générale, un concept de sécurité spécifique pour toutes les constructions (montage et démontage) du camp suffit.</p> <p>Délimitations : les petites constructions de camp telles qu'un lavabo ne nécessitent normalement pas de concept de sécurité spécifique.</p>	<p>Mesures de sécurité lors du montage et du démontage (distance de sécurité lors de l'élévation des mâts, assurance pour le travail en hauteur, comportement avec les outils, équipement pour les participant-e-s, météo, fonctionnement du matériel, etc.)</p> <p>Mesures de sécurité durant l'utilisation (mécanisme d'urgence pour sécuriser la construction en cas de fortes intempéries, contrôle régulier, règles de comportement sur les constructions, etc.)</p>
<p>Déplacements sur roues (Activités durant lesquelles le groupe parcourt de longues distances et durant un certain temps (tours à vélo, roller, etc.))</p>	<p>Ces activités doivent être présentées avec un extrait de carte comprenant le tracé prévu ainsi qu'une estimation du temps nécessaire pour chaque étape du tracé.</p> <p>Délimitations : les déplacements courts, par exemple depuis le chalet scout jusqu'à la forêt, ne nécessitent pas forcément de concept de sécurité spécifique.</p>	<p>Règles de comportement spécifiques aux véhicules utilisés.</p> <p>Evaluation du niveau des participant-e-s.</p> <p>Pour plus d'information sur les randonnées à vélo, consulter <a href="#">la brochure de Pro Velo Suisse</a>.</p>
<p>Jeux et activités sportives exigeantes (grands jeux, courses d'orientation, etc. / Activités qui se déroulent sur des terrains non dégagés sans surveillance permanente des participant-e-s.)</p>	<p>Le terrain doit être reconnu par les responsables de l'activité.</p> <p>Délimitation : les blocs de sport normaux tels que les jeux de balle dans un pâturage ne nécessitent normalement pas de concept de sécurité spécifique.</p>	<p>Règles de regroupement (heures et points de rencontre).</p> <p>Règles de comportement des participant-e-s lorsqu'ils sont seul-e-s ou en petit groupe.</p> <p>Règles de comportement de la maîtrise (p.ex. dans le cas où un groupe de participant-e-s ne revient pas au moment du rendez-vous).</p>

## 5.5 Autres activités possibles sans module de sécurité

### *Escalade*

Dans le cadre du Sc/T, la seule activité d'escalade autorisée est l'escalade avec assurage en moulinette sur mur d'escalade artificiel. Dans ce cas, les cordes doivent être mises en place par des responsables ayant le savoir-faire nécessaire, de façon à ce que les enfants et les jeunes puissent pratiquer l'escalade en toute sécurité. Les responsables doivent avoir les connaissances nécessaires pour réaliser une telle activité en toute sécurité avec des enfants et des jeunes.

### *Descente en rappel*

La descente en rappel est permise dans le Sc/T chez les jeunes, à condition qu'elle constitue une activité en soi et que tous les participant·e·s la pratiquent de leur plein gré. En revanche, lors de randonnées pédestres Sc/T, il est interdit de pratiquer la descente en rappel pour franchir des obstacles infranchissables à pied. Les responsables doivent avoir les connaissances nécessaires pour réaliser une telle activité en toute sécurité avec des jeunes.

### *Parcourir une grotte*

De manière générale, il n'est pas interdit de parcourir des grottes dans cadre d'activités J+S. Toutefois, il faut prendre des précautions spéciales et avoir des connaissances spécifiques. Une prudence particulière est donc de mise. Les visites de grottes touristiques sont possibles.

### *Rafting*

De manière générale, le rafting organisé par des prestataires commerciaux n'est pas interdit chez J+S. Toutefois, comme pour toute activité impliquant un prestataire commercial, le responsable ne peut pas se décharger entièrement de sa responsabilité sur l'exploitant. Il·elle reste le·la principal·e responsable de toutes les activités pratiquées durant le camp. Le rafting ne compte pas comme sport de camp ni comme activité de camp J+S.

### *Activités dans un parc aventure*

La fréquentation des parcs aventure est autorisée. Toutefois, comme pour toute activité impliquant un prestataire commercial, le·la responsable ne peut pas se décharger entièrement de sa responsabilité sur l'exploitant. Il reste le·la principal·e responsable de toutes les activités pratiquées durant le camp. La fréquentation des parcs aventure ne compte pas comme sport de camp ni comme activité de camp J+S.

### *Glissades sur la neige avec des chambres à air*

Les glissades sur la neige avec des chambres à air sont autorisées. Etant donné que les chambres à air ne peuvent pas être contrôlées, un terrain approprié doit être sélectionné, avec une fin de piste suffisamment grande.

### *Activités nécessitant un concept de sécurité spécifique :*

En plus des activités détaillées jusque-là, voici une liste non exhaustive d'activités à risque demandant un concept de sécurité spécifique :

- Activités avec du feu géré par les participant·e·s
- Patinoire

- Luge
- Nuitées en dehors du terrain de camp

## 5.6 Modules de sécurité

### *Tranches d'âge concernées*

Les camps enfants ne peuvent pas organiser d'activités relevant d'un module de sécurité.

Lors d'un camp mixte, il est possible d'organiser des activités relevant d'un module de sécurité pour les participant·e·s entre 10 et 20 ans. Il faut cependant prévoir des activités de remplacement pour les participant·e·s entre 5 et 10 ans.

### *Module sécurité montagne*

Un module J+S domaine de sécurité montagne est nécessaire pour les randonnées en montagne exigeantes (T3 sur l'échelle CAS pour la cotation des randonnées) avec nuitée(s) au-dessus de la limite de la forêt (que ce soit en bivouac ou en cabane). Cependant, le niveau T3 est la cotation maximale qui peut être réalisée dans le cadre d'une activité Sc/T.

### *Module sécurité hiver*

Un module J+S domaine de sécurité hiver est nécessaire pour les camps d'hiver qui se déroulent à un emplacement retiré sans accès garanti l'hiver, pour les nuitées en bivouac dans la neige (tente, igloo, etc.) sans maison de camp ainsi que pour les grandes randonnées exigeantes en raquettes.

### *Module sécurité eau*

Un module J+S domaine de sécurité eau est nécessaire (en plus des exigences pour les activités en rivière) pour les activités avec des bateaux ouverts ou radeaux sur des cours d'eau ainsi que pour les activités aquatiques exigeantes telles que la natation en rivière, les trekkings en rivière ou le surf sur rivière.

## 5.7 Activités interdites dans le Sc/T et chez J+S

Sont interdites dans le domaine Sc/T les activités suivantes :

- Passage sur un glacier lors d'une randonnée (nécessite un J+S Alpinisme et Excursions à skis)
- Via Ferrata (nécessite un J+S Alpinisme et Escalade sportive)
- Randonnées alpines et alpinisme à partir du niveau T4
- Randonnées nécessitant des connaissances particulières (escalade, rappel) en matière de technique alpine pour franchir des obstacles
- Activités supposant l'utilisation de détecteurs de victimes d'avalanches (DVA)
- Excursions à ski
- Tir à l'arc

Sont interdites chez J+S en général les activités suivantes :

- Plongée avec bouteilles
- Canyoning
- Sports motorisés et sports aéronautiques
- Sports de combat dans lesquels les enfants et les jeunes doivent mettre l'adversaire KO
- Sports qui comportent un risque considérable pour les participant·e·s

De manière générale, les camps polysport ne sont pas autorisés pour les camps du Sc/T.

## 5.8 Cellule de crise

Les coachs sont responsables de transmettre à la cellule de crise toutes les annonces des camps qui ont lieu au sein de leurs groupes ([crise@asfr.ch](mailto:crise@asfr.ch)).

La cellule de crise de l'ASFr est à disposition des responsables:

- Durant les périodes de camps (vacances et congés scolaires): permanence 24h/24 au 026 552 51 55 (pour rappel, ce n'est pas un numéro d'urgence).
- En dehors des périodes de camp: soit par mail à [crise@asfr.ch](mailto:crise@asfr.ch), soit en contactant directement l'un·e des responsables de la cellule de crise - les noms et numéros de téléphone se trouvent sur Midata. Si les responsables de la cellule de crise ne sont pas joignables, il faut laisser un message et un appel (ou rendez-vous) sera planifié rapidement.

## 5.9 Numéros d'urgence et AMECU

Les numéros d'urgence sont indiqués dans l'annonce de camp de l'ASFr.

Les Aide-Mémoires En Cas d'Urgence de l'ASFr sont habituellement distribués en début d'année aux groupes par la cellule de crise. Chaque responsable devrait en conserver un sur lui·elle en tout temps lors d'activités scout.

## 6. Lieu de camp

### 6.1 Où trouver un lieu de camp

#### *Camps sous tente*

Site internet	Description
<a href="http://www.pfadistiftung.ch">www.pfadistiftung.ch</a>	Liste gérée par la fondation du scoutisme. N'hésite pas à leur transmettre les adresses que tu connais.

#### *Camps en chalet*

##### Dans toute la Suisse

Site internet	Description
<a href="http://www.pfadiheime.ch">www.pfadiheime.ch</a>	Renvoie à tous les homes scouts louables en Suisse.
<a href="http://www.groups.ch">www.groups.ch</a>	Renvoie à un grand choix d'hébergements de groupe dans toute la Suisse. Permet une recherche selon différents critères, dont la date d'occupation.
<a href="http://www.gruppenhaus.ch">www.gruppenhaus.ch</a>	Idem au précédent.
<a href="https://pfadi.swiss/fr/publications-telechargements/recherche-lieu-de-camp-et-maison-scout/">https://pfadi.swiss/fr/publications-telechargements/recherche-lieu-de-camp-et-maison-scout/</a>	Renvoie à une section de recherche du site du MSdS.
<a href="http://www.youthhostel.ch">www.youthhostel.ch</a>	Répertoire des auberges de jeunesse en Suisse.

##### En Suisse romande

Site internet	Description
<a href="http://www.glaj-ge.ch">www.glaj-ge.ch</a>	Le site du groupement de liaison des associations de jeunesse propose beaucoup d'hébergements sur toute la Suisse romande.
<a href="http://www.mosquitos.ch">www.mosquitos.ch</a>	Pour trouver des cabanes et des salles, sans possibilité de dormir.
<a href="http://www.refuges.ch">www.refuges.ch</a>	Pour trouver des cabanes et des salles, avec et sans possibilité de dormir.

Canton de Fribourg

Site internet	Description
<a href="http://www.colonies.ch">www.colonies.ch</a>	Liste non exhaustive de chalets dans le canton surtout, et dans la Suisse romande en général. L'office du tourisme propose des brochures papier pour d'autres chalets ainsi que des salles et cabanes.
<a href="http://www.la-gruyere.ch">www.la-gruyere.ch</a>	Un certain nombre d'adresses de colonies en Gruyère.
<a href="http://www.gruyere.net">www.gruyere.net</a>	En Gruyère toujours.

Canton de Neuchâtel

Site internet	Description
<a href="http://www.ne.ch/tourism">www.ne.ch/tourism</a>	Site de l'office du tourisme neuchâtelois. On y trouve une liste de logements de groupes pour le canton.

Canton du Jura

Site internet	Description
<a href="http://www.juratourisme.ch">www.juratourisme.ch</a>	Chalets dans le Jura. La même liste d'hébergements est disponible en version papier à l'office du tourisme
<a href="http://www.fondation-des-ecarres.org">www.fondation-des-ecarres.org</a>	Chalet des Scouts jurassiens.

Canton de Berne

Site internet	Description
<a href="http://www.kisc.ch">www.kisc.ch</a>	Chalet de l'Organisation mondiale du Mouvement Scout, il s'agit d'un centre d'hébergement et d'activités situé à Kandersteg. Une opportunité pour rencontrer des scouts de partout à travers le monde !
<a href="https://worldcentres.wagggs.org/our-chalet/">https://worldcentres.wagggs.org/our-chalet/</a>	Chalet de l'Association Mondiale des Guides et Eclaireuses, il s'agit d'un centre d'hébergement et d'activités situé à Adelboden. Une opportunité pour rencontrer des scouts de partout à travers le monde!
<a href="https://www.pfadibern.ch/de/pfadiheime/heimverzeichnis">https://www.pfadibern.ch/de/pfadiheime/heimverzeichnis</a>	Registre des chalets scouts des scouts de Berne.

## 6.2 Conseils

### *Contrat de location*

Pour plus de sécurité, il est fortement encouragé pour les camps sous tente ou en chalet d'établir avec le·la bailleur·euse un contrat écrit de location du terrain/chalet. En règle générale, les chalets ont tous des contrats type. Ce n'est pas forcément le cas pour les terrains de camp, par exemple lorsqu'on s'arrange avec un·e agriculteur·rice pour occuper son terrain. Un modèle de contrat de location pour les terrains de camp peut être téléchargé [sur le site de Jeunesse et Sport](#).

### *Visite préalable*

Il est primordial de pouvoir visiter le terrain de camp / chalet avant le début du camp afin de se rendre mieux compte des lieux et de poser certaines questions.

Points importants pour les terrains de camp :

- Approvisionnement en eau : où est l'arrivée d'eau la plus proche du terrain de camp ?
- Approvisionnement en bois : peut-on prendre du bois dans la forêt aux alentours du terrain ? Le·la bailleur·euse propose-t-il·elle de vendre du bois de construction ?
- Sanitaires : des sanitaires sont-ils disponibles ? Est-il possible de creuser des toilettes sur le terrain ?
- Etat du terrain à l'arrivée : le terrain est-il fauché ? Est-il possible d'établir de grandes constructions sur le terrain ? Y a-t-il une solution spécifique pour l'évacuation des eaux grises (non biodégradables) ?
- Place de feu : y a-t-il une place de feu ? Est-il possible d'en créer une ? Comment faire en cas d'interdiction de feu ?
- Palette J+S : quelle est l'adresse postale la plus proche à laquelle il est possible de faire livrer la palette de matériel J+S (accès en camion et possibilité de manœuvrer le transpalette) ?
- Déchèterie : est-il possible de creuser un composte ? Où se trouve la déchèterie la plus proche ? Des sacs taxés sont-ils nécessaires ?

Points importants pour les chalets :

- Dortoirs : les dortoirs du chalet permettent-ils de séparer les enfants par sexe ? Y a-t-il assez de place pour tout le monde ?
- Sanitaires : les sanitaires permettent-ils une séparation filles-garçons ? Comment le chalet est-il approvisionné en eau chaude ?
- Cuisine : y a-t-il un lave-vaisselle ? Quel est le prix de la vaisselle cassée ? Y a-t-il suffisamment de fours/plaques de cuisson/frigos/congérateurs ?
- Heures d'arrivée et de départ : à quelle heure est-il possible d'arriver/partir du chalet ?
- Accès : le chalet est-il accessible en transports publics, en voiture ou en car ? Y a-t-il des places de parc ?
- Terrain de sport : le chalet met-il à disposition un terrain de sport ? Est-il possible de courir sur la pelouse ? Y a-t-il un terrain de sport à proximité ?
- Nourriture : où se trouve le centre commercial / magasin le plus proche ? Peut-on se faire livrer de la nourriture en avance ?



- Palette J+S : est-il possible de faire venir la palette de matériel J+S en avance au chalet ? Et de la laisser après le camp pour sa récupération ?
- Déchèterie : où se trouve la déchèterie la plus proche ? Des sacs taxés sont-ils nécessaires ?

## 7. La BDNS

### 7.1 Nomenclature

*Offre.* Une offre correspond à une période durant laquelle des camps se déroulent. Elle doit contenir au minimum un camp de 4 jours. L'offre dure au maximum une année depuis la date de début du premier camp jusqu'à la date de fin du dernier camp.

*Camp.* Un camp J+S dure minimum 4 jours. Dans une offre, il est possible d'annoncer des camps de 3 jours seulement si un autre camp de 4 jours a également lieu.

### 7.2 Tâches du·de la coach

#### *Demande d'accès à une organisation*

Pour pouvoir créer les offres et les camps d'une organisation, le·la coach doit faire une demande d'accès à ladite organisation.

La demande d'accès se fait sur la BDNS à l'aide d'une recherche.

#### *Envoyer une demande d'accès au·à la responsable de camp*

Avant que le·la responsable de camp puisse insérer les participant·e·s à son camp, il faut s'assurer qu'il·elle ait accès lui·elle-même à la BDNS. Pour se faire, le·la coach doit introduire le·la responsable comme moniteur·rice dans le camp concerné.

Le·la responsable recevra alors une demande d'inscription à CH-LOGIN. Il·elle doit créer son compte dans un laps de temps de 120h. Passé ce délai le·la coach devra renvoyer la demande d'inscription.

Tous·tes les responsables inscrit·e·s comme moniteur·rice·s dans le camp recevront cette demande d'inscription mais peuvent l'ignorer s'ils·elles ne sont pas responsable de camp.

#### *Annonce d'une offre*

Une offre doit être ouverte au minimum 30 jours avant le début du premier camp de l'offre. En cas de retard, il est toujours possible de contacter par téléphone l'office J+S cantonal pour négocier l'ouverture de votre offre.

#### *Clôture de l'offre*

Lorsque votre offre se termine, vous recevez un e-mail de notification qui vous indique que l'offre arrive à sa fin et que vous devez la clôturer au plus tard 30 jours après la fin du dernier camp.

## 7.3 Tâches du·de la responsable de camp

### *Inscription des participant·e·s avant le camp*

Au plus tard un jour avant le premier jour du camp, le·la responsable de camp doit inscrire les participant·e·s sur la BDNS s'il·elle veut que les participant·e·s soient assuré·e·s par la Rega.

Si les participant·e·s sont déjà assuré·e·s à la Rega et que le groupe ne souhaite pas bénéficier de cette assurance, il est possible d'ajouter les participant·e·s avant, pendant ou au plus tard 30 jours après la fin du dernier camp de l'offre.

### *Commande de matériel*

Au plus tard 5 semaines avant le jour de livraison prévu du matériel, le·la responsable de camp peut commander du matériel via la page de son camp sur la BDNS. Il est important de veiller à ce que le jour de livraison soit un jour ouvrable et que le lieu de livraison soit accessible en camion et défini par une adresse postale.

### *Commande de cartes*

Au plus tard 3 semaines avant le début du camp, le·la responsable de camp peut commander des cartes nationales via la page de son camp sur la BDNS. Les cartes sont livrées directement chez lui·elle.

### *Contrôle des présences durant ou à la fin du camp*

Durant ou à la fin du camp, il est demandé au·à la responsable de camp d'effectuer le contrôle des présences du camp, c'est-à-dire de noter les jours de présence de chaque participant·e inscrit·e et de clôturer le contrôle des présences une fois cela fait.

Il est possible de le faire directement depuis l'application "Mobile NDS". Cela vous permet de remplir le contrôle des présences jour après jour afin de ne pas oublier un·e participant·e parti·e ou arrivé·e durant le camp.

## 7.4 Tutoriels

J+S a mis à disposition plusieurs vidéos explicatives concernant la BDNS. Celles-ci se trouvent sur leur site internet.

*Apprendre et maîtriser la BDNS pour les coachs et moniteur·rice·s*

<https://www.jugendundsport.ch/fr/themen/neue-nds/lernbausteine.html>

*Lien vers l'application "Mobil NDS"*

<https://www.jugendundsport.ch/fr/themen/neue-nds/app-mobile-nds.html>

*Lien d'accès à la plateforme BDNS*

<https://nds.baspo.admin.ch/>

## 8. Derniers préparatifs avant le camp

### 8.1 Formulaire d'inscription au camp

#### *Contenu du formulaire d'inscription*

Pour chaque camp, les participant·e·s doivent remplir un formulaire d'inscription. Ce formulaire doit être signé par le·la représentant·e légal·e dans le cas où les participant·e·s sont encore mineur·e·s.

Informations à demander :

- Données personnelles des participant·e·s (nom, prénom, adresse, date de naissance, sexe, n° AVS (obligatoire) etc.)
- Données personnelles du·de la représentant·e légal·e (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, lien de parenté avec les participant·e·s, etc.)
- Remarques sur l'état de santé des participant·e·s (éventuelles allergies, intolérances, prise de médicaments, régimes particuliers, etc.)
- Données du·de la médecin de famille (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, etc.)
- Informations sur les assurances maladie, accident et rapatriement dont bénéficient les participant·e·s
- Signature du·de la représentant·e légal·e

Les formulaires d'inscription au camp doivent être récoltés avant le début du camp. Il est conseillé de laisser un délai d'inscription jusqu'au minimum un mois avant le début du camp. Chaque groupe a sa propre pratique en la matière, informez-vous auprès de votre RG / président·e pour plus d'informations.

#### *Mentions spéciales*

L'inscription des participant·e·s au camp implique souvent certaines mentions supplémentaires que le·la représentant·e légal·e doit valider par sa signature:

1. Autorisation à la maîtrise de véhiculer les participant·e·s à l'hôpital en cas de nécessité
2. Autorisation à la maîtrise de donner des médicaments de base aux participant·e·s en cas de nécessité
3. Mentions spécifiques aux désirs du groupe (prises de photos qui seront mises sur le site et/ou les réseaux sociaux du groupe, participation au camp obligatoire après inscription, etc.)

Les points (1) et (2) doivent obligatoirement figurer sur tous les formulaires d'inscription.

#### *Stockage et archivage des formulaires d'inscription*

Lors du camp :

Pendant le camp, les formulaires d'inscription doivent en tout temps être accessibles par la maîtrise, par exemple si un·e participant·e doit être amené·e aux urgences. Il est judicieux de les mettre dans le classeur de camp avec le concept de sécurité global du camp.

Il est fortement conseillé de classer les inscriptions par ordre alphabétique dans le classeur de camp qui doit être accessible à tous·tes.

Il est également fortement conseillé de faire un tour de toutes les inscriptions avec toute la maîtrise afin de repérer les participant·e·s ayant besoin d'une attention particulière.

Après le camp :

Après le camp, les inscriptions doivent être archivées avec le dossier de camp. La liste des participant·e·s doit être conservées en cas de litige et en cas de problèmes dans les facturations des camps (à voir avec votre caissier).

## 8.2 Séance d'information

Il est vivement conseillé aux groupes d'organiser des séances d'informations destinées aux parents avant chaque camp qu'ils organisent afin de présenter en détail le camp et de répondre à leurs éventuelles questions. Cela peut aussi être l'occasion pour les responsables de rencontrer les parents autour d'un apéritif après la séance et de construire avec eux une relation de confiance.

### *Contenu de la séance*

Lors de la séance d'information, on s'applique à présenter les aspects suivants concernant le camp :

- Membres de la maîtrise présent·e·s au camp : les parents confient leurs enfants à une équipe de responsables, ils ont donc besoin de savoir de qui il s'agit. Présentez tous les membres de la maîtrise et soignez le lien que vous avez avec elles·eux. Prenez du temps pour répondre à leurs questions s'ils·elles en ont.
- Numéro de contact en cas d'urgence : lors des camps scouts, les participant·e·s n'ont en général pas le droit d'utiliser leur téléphone personnel. La maîtrise de camp fournit dans ce cas un numéro de téléphone que les parents pourront contacter en tout temps.
- Lieu de camp : les camps peuvent avoir lieu dans des régions éloignées/peu connues des parents doivent pouvoir localiser le lieu de camp (dont l'accès au terrain/chalet) sur une carte et avoir quelques informations.

Dans le cas d'un camp sous tente :

- Adresse / poste restante pour les colis
- Organisation des sanitaires / moments d'hygiène
- Organisation du terrain de camp (cuisine, sarasine, etc.)
- Partage des tentes par sexe
- Région à tiques

Dans le cas d'un camp en chalet :

- Adresse / poste restante pour les colis
- Organisation des temps d'hygiène / séparation des sanitaires par sexe
- Eventuellement équipe cuisine
- Partage des dortoirs par sexe
- Région à tiques

- Transports : il s'agit ici d'expliquer clairement comment les transports pour l'aller et le retour du camp sont organisés (trajet en car, transport public, par les parents, horaire, etc.).
- Picasso : les participant·e·s partent en camp pour une durée d'une à deux semaines dans certains cas, il est donc intéressant pour les parents d'avoir une idée de ce à quoi leurs enfants seront occupés pendant tout ce temps.
- Il n'est pas obligatoire de présenter le picasso dans le détail, l'idée étant d'expliquer brièvement en quoi consiste une journée type pour que les parents puissent se faire une idée de ce que leur enfant fera au camp.
- Matériel : les parents qui viennent le plus souvent aux séances d'information sont les « nouveaux parents », celles·ceux qui envoient leur enfant pour la première fois en camp. Il est donc bienvenu de faire à chaque séance un rappel sur le matériel qu'ils·elles doivent prévoir pour leurs enfants en fonction du type de camp prévu (sous tente ou en chalet).
- Règles de camp : au moment de la séance d'information, la maîtrise a déjà créé son concept de sécurité du camp et a établi certaines règles que les participant·e·s doivent respecter. La séance d'information est l'occasion d'en faire part aux parents, notamment sur les points suivants :
  - Utilisation des couteaux suisses / du feu (allumettes/briquets)
  - Argent de poche
  - Consommation de cigarettes et d'alcool / produits illégaux
  - Utilisation des téléphones
  - Etc.

### 8.3 Circulaire de camp

#### *Contenu type*

Le contenu de la circulaire est un résumé efficace de ce que vous présenterez lors de la séance d'information. Il est particulièrement important d'être très complet, surtout si des parents n'ont pas pu assister à la séance d'information.

#### *Lieu et dates du camp*

Le lieu doit être indiqué aux parents le plus précisément possible, par exemple avec un extrait de carte ou un itinéraire précis à suivre, surtout si les parents sont chargés de véhiculer leurs enfants sur le lieu de camp.

#### *Heures d'arrivée et de départ / lieux de rendez-vous*

La maîtrise indique également les horaires pour les différents rendez-vous (arrivée et départ du camp) avec le plus de précisions possibles. Des parents bien informés et une maîtrise bien préparée facilitent grandement ces moments cruciaux du camp.

#### *Liste du matériel*

Votre groupe bénéficie certainement déjà d'une liste de matériel type. Si nécessaire, une liste modèle se trouve sur le site de Jeunesse et Sport.

*Règles de camp*

Comme pour la séance d'information (voir plus haut), certaines règles doivent être mentionnées dans la circulaire comme par exemple ce qui concerne l'utilisation des téléphones mobiles, les appareils photo, la taille de couteau autorisée, la consommation de produits (alcool et cigarettes), etc.

*Numéro de contact en cas d'urgence*

Mentionner également dans la circulaire le numéro de téléphone que les parents pourront contacter en tout temps, ainsi que l'adresse du chalet / terrain de camp.

## 9. Recommandations finales

Ce manuel est un résumé efficace de toutes les informations dont une maîtrise a besoin pour un camp « habituel ». Cependant, pour toutes questions de détails ou lorsque des informations semblent incomplètes, il est recommandé de consulter les documents cités dans les sources ou de contacter directement le·la coach ou le·la responsable encadrement de l'ASFr pour éclaircissements.

Ce manuel s'adresse principalement aux coaches, à l'EC, aux RGs et aux responsables de camp.



## 10. Sources

Profil du scoutisme

<https://pfadi.swiss/fr/publications-telechargements/downloads/>

Sardine

<https://pfadi.swiss/fr/publications-telechargements/downloads/>

Cudesch

<https://issuu.com/pbs-msds-mss/docs>

Documentation J+S sur le Sc/T (brochure bases, documents sur la sécurité, etc.)

<http://www.jugendundsport.ch/fr/sportarten/lagersport-trekking-uebersicht.html>

Brochure pour les randonnées à vélo de Pro Velo

<https://www.pro-velo.ch/fr/themes/tourisme-et-loisirs/randonnees-a-velo>

## 11. Glossaire

AA	Activité des associations
AC	Activité de camp
AMECU	Aide-mémoire en cas de crise
ASFr	Association des Scouts Fribourgeois
BDNS	Base de données nationale sur le sport: Plateforme de Jeunesse et Sport permettant le contrôle des présences, l'ouverture d'offre, etc. Remplace la SportDB.
BLS/AED	Basic life support/défibrillation automatique externe
DVA	Détecteur de victime d'avalanche
EC	Equipe cantonale
J+S	Jeunesse et Sport
MiData	Plateforme de base de données du mouvement scout de Suisse
MSdS	Mouvement Scout de Suisse
RA	Responsable adjoint
RG	Responsable de groupe
RU	Responsable d'unité
SC	Sport de camp
Sc/T	Sport de camp/Trekking
SMT	Scouts malgré tout
SSS	Société Suisse de Sauvetage